



Charte des Devoirs sur Table (DS)

Les devoirs surveillés sont des temps forts dans la scolarité des élèves du collège et du lycée. Ils permettent de les préparer progressivement aux examens du brevet et du baccalauréat. A ce titre, ils revêtent un caractère obligatoire pour tous, quels que soient le niveau et l'horaire.

Au collège et en seconde, les devoirs surveillés ont lieu en semaine sur un créneau de deux heures.

En première et en terminale, les élèves composent le samedi matin pour une durée qui varie en fonction des séries et des matières.

Un calendrier prévisionnel est distribué en début d'année aux élèves, il est également consultable sur le site de l'école. Il appartient aux familles de prendre leurs dispositions afin d'assurer la présence de leur enfant à toutes les épreuves. (En première et en terminale, certains samedis matin sont laissés libres pour laisser la possibilité aux élèves de se rendre aux salons étudiants et journées portes ouvertes)

- *Seuls deux rattrapages pour motif recevable seront autorisés dans l'année (maladie avec certificat médical, évènement familial avec une demande d'autorisation préalable adressée à la direction). Au-delà de ces 2 rattrapages ou en cas d'absence jugée non recevable, la note de zéro est attribuée et l'appréciation sur le bulletin stipulera que cette moyenne n'est pas représentative du niveau de l'élève.*
- *Seuls les sportifs ou artistes de haut niveau seront autorisés à rattraper un nombre supérieur de DS, s'ils ont communiqué au préalable leurs dates d'indisponibilité à la directrice du site.*
- *Le sujet de rattrapage sera différent de celui du DS et pourra porter sur un programme de révision différent.*

- *Les rattrapages pour tous auront lieu le mercredi après-midi à partir de 13h15 quel que soit le niveau. Tout élève absent se verra attribué la note de 0 au DS.*
- *Si l'absence ne peut être anticipée pour raison médicale, il appartient aux parents des collégiens et des élèves de 2^{nde} de prévenir le responsable de division. Pour les DS du samedi matin, un mail devra être envoyé sur la boîte : **dsclndp@org***

Afin que les Devoirs Surveillés soient un réel temps de préparation aux examens et se passent dans les meilleures conditions possibles, quelques règles préalables sont à respecter :

- *Les trousseaux ne sont pas autorisés sur la table, le matériel est à usage individuel.*
- *Les téléphones portables et autres supports numériques ne sont ni des calculatrices, ni des montres : ils sont éteints et placés dans les sacs. Toute infraction entraîne la confiscation immédiate du matériel. L'élève arrête de composer, il est sorti de la salle, la famille est appelée par le responsable de division présent ou la direction, et un 0 est attribué au DS par la direction (voir règlement intérieur).*
- *Une fois l'épreuve commencée, toute communication entre les élèves est interdite. En cas de communication entre les élèves, le surveillant reprend l'élève et note l'information sur le bordereau dans les remarques éventuelles. Si la communication persiste, le point n° 2 est alors appliqué.*
- *Les calculatrices sont à usage individuel, ne peuvent être prêtées. Une seule calculatrice est autorisée par élève.*
- *Pour les collégiens et les élèves en classe de seconde, aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve. Pour les 1ères et terminales, le surveillant n'autorise aucune sortie pendant la 1^{ère} heure et évite les sorties pendant la durée de l'épreuve (sauf situation exceptionnelle : un élève qui sort est alors accompagné d'un surveillant).*